

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Annales... 25 c. a

Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS

se paient d'avance.

DEPARTEMENTS LIMITROPHE

Trois mois... 5 fr.

Six mois... 9 fr.

Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

AVIS

Le Journal du Lot, très-répandu et le seul du département paraissant trois fois par semaine, publie les annonces judiciaires et administratives à 3 centimes la ligne de 45 lettres et au-dessus. Il imprime, au même taux, les placards judiciaires.

Cahors, le 3 Avril 1872.

Nous reproduisons les appréciations d'un grand nombre de journaux, appartenant à toutes les opinions, sur le discours de M. Thiers :

Revue des Journaux

Journal des Débats

Nous ne savons pas encore quel effet aura produit dans les départements le discours de M. Thiers ; tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'à Paris l'impression a été des plus favorables. Il ne faut pas oublier que nous vivons habituellement au milieu de ce qu'on pourrait appeler un brouillard malsain de fausses nouvelles, de rumeurs alarmantes, de bruits sinistres de toute nature ; le voilà dissipé pour quelque temps, grâce aux paroles rassurantes de M. Thiers ; l'hygiène morale du pays ne pourra qu'y gagner. Nos députés partent donc pour les départements par un temps clair et sans trop de points noirs dans le ciel ; il faut espérer qu'ils ne nous rapporteront pas l'orage et la tempête.

Union.

M. Thiers a exposé toute une politique de quiétude ; c'est une illusion pleine de péril. Il n'y a pas de quiétude dans un régime de révolution. M. Thiers affecte de frapper de sa réprobation tous les partis ; il y a des partis d'ordre et il y a des partis d'anarchie ; et lui-même n'est-il d'aucun parti ?

Le pire parti est le parti des personnalités ; ce parti nous est connu ; il a fait toutes les conjurations et tous les renversements ; c'est le parti de la Révolution en permanence, parti sans principes, et seulement imbu de convoitises.

Patrie.

Dans sa brillante et longue carrière d'orateur, où le lieu-commun joue son rôle, M. Thiers a prononcé peu de discours moins concluants, moins originaux et plus superficiels. Il n'est pas impossible, en revanche, d'y entrevoir un peu de cette fatigue qu'amène l'exercice du pouvoir absolu, et quelque chose de cette vivacité exagérée du système nerveux qui remplace chez les hommes très éminents et très volontaires l'affaissement que le poids des ans produit chez les natures ordinaires. Nous ne voyons pas de quoi la droite a pu s'inquiéter dans ce discours un peu sautillant,

qui affirme une foule de vérités dont personne ne songe à douter, et qui se tait fort prudemment sur tous les points où l'affirmation serait téméraire ou provocatrice. M. Thiers a proclamé l'incorrigibilité et l'impuissance des partis. A merveille. Il va sans dire que M. Thiers n'a pu faire d'exception en faveur des républicains et des radicaux.

M. Thiers a affirmé qu'il voulait énergiquement la paix et que tout le monde, en Europe, la voulait comme lui. En ce qui concerne la France, qui donc doutait de ses intentions pacifiques ? Et le luxe d'affirmation du discours nous semblerait presque inquiétant si nous ne savions que M. Thiers aime à répéter.

Français

Le ton du discours a été généralement modéré. M. Thiers ayant parlé des partis « incorrigibles et impuissants », MM. de Franclieu et de Lorgeril ont cru reconnaître qu'il s'agissait de certains membres de la droite. Le reproche avait peut-être dans la bouche de M. Thiers un caractère plus étendu. On sait que le Président de la République, au lieu d'être le chef du parti conservateur, a pour système de se mettre au-dessus de tous les partis. Il prétend prendre entre eux la position d'un arbitre. Quiconque n'accepte pas cet arbitrage est, aux yeux de M. Thiers, « incorrigible » et doit demeurer « impuissant ».

Les paroles de M. Thiers ont eu, paraît-il, assez peu de succès près de la majorité. La raison est sans doute que ces paroles sont empreintes d'un optimisme quelque peu exagéré et auquel, dans l'intérêt même du pays, l'Assemblée ne pouvait s'associer. M. Thiers croit que la politique suivie depuis un an par le Président de la République a été si excellente qu'il n'y en avait pas de meilleure à suivre. Sous bien des rapports, M. Thiers a raison d'être satisfait. La situation de la France au 31 mars 1872 est fort différente de ce qu'elle était au 31 mars 1871. Une grande part de l'honneur en revient au gouvernement. La lui refuser serait fort injuste ; mais n'y a-t-il rien à changer ? M. Thiers doit le croire, puisqu'il trouve que tout est pour le mieux. C'est là qu'il se trompe.

Nous ne demandons pas qu'à l'heure actuelle on change la forme provisoire du gouvernement. Le moment de résoudre les questions constitutionnelles n'étant pas venu, mieux vaut ne pas toucher à ces questions. Mais, si l'on ne change pas la forme républicaine pour la monarchique, ou la République provisoire pour la définitive, on peut changer le régime de gouvernement beaucoup trop personnel que nous avons, pour un régime vraiment parlementaire.

Gazette de France.

M. Thiers s'en prend aux « partis », et dit : « Il y a deux choses que je proclame, parce qu'elles sont vraies : c'est l'incorrigibilité et l'impuissance des partis... »

Comment est-il possible de prononcer de pareilles paroles dans une Assemblée où se trouvent les représentants les plus éminents de tous les partis français, et alors même qu'ils viennent de voter à l'unanimité toutes les dépenses que M. le président de la République avait faites, sans demander des ouvertures de crédit préalables. On a tout ratifié. On n'a rien discuté. Et c'est après un pareil gage de condescendance, de déférence, d'abnégation, sans exemple peut-être dans notre histoire parlementaire,

que M. Thiers vient dire, à ce pays si défiant à l'égard des « partis » systématiquement calomniés par l'empire pendant dix-huit ans, que les partis sont incorrigibles.

Si c'est ainsi que M. Thiers entend l'apaisement des esprits, il a une méthode au moins singulière. Il eût été plus politique ou de ne rien dire « des partis » ou de signaler ceux qu'il trouve incorrigibles.

Bien public.

Le discours prononcé par M. Thiers à la séance de samedi, a produit un grand effet. L'impression en sera profonde et durable en France et chez les puissances étrangères. Ce n'est pas l'expression d'une confiance aveugle dans un équilibre factice, confiance si fatale aux gouvernements précédents ; c'est l'affirmation d'une conscience réfléchie des ressources et des qualités de la France, gaspillées par l'imprudence ou obliérées par d'égoïstes calculs et révivifiées par l'adversité.

Pays.

Les partis sont-ils IMPUISSANTS ? M. Thiers l'affirme, et nous sommes bien obligés de le croire sur parole.

Mais il y aurait un moyen si facile, si naturel de le savoir !

Un simple appel au peuple trancherait toutes les difficultés et indiquerait exactement à chacun ce qu'il pèse, ce qu'il vaut, ce qu'il est.

La France est une belle jeune fille que chacun de nous courtise et veut épouser.

Les uns lui offrent un lis, Les autres un coq, Les autres un bonnet rouge, Les autres une ruche d'abeilles ; Il en est même qui vont jusqu'à lui offrir un petit flacon de pétrole.

Chacun se croit aimé, adoré en secret, et met sur le compte de l'extrême timidité de la jeune fille, le silence réservé qu'elle conserve.

Et les rivaux sont tout prêts à s'égorger, en affirmant individuellement qu'ils sont préférés.

Un d'eux, son tuteur, le Président de la République provisoire, traite les compétiteurs d'incorrigibles et d'impuissants.

Au lieu de se disputer et de se dire des choses désagréables, si on allait droit au but, et si on consultait la jeune fille, la France, on saurait tout de suite à quoi s'en tenir ?

Dix-neuvième siècle.

Le Président de la République n'a pas voulu laisser plus longtemps sans réponse les mensonges de tout genre dont l'opinion publique était empoisonnée. Il a éclairé toutes choses de ses déclarations si nettes, si viriles, si profondément marquées au coin de la vérité.

Courrier de France.

Pourquoi faut-il que M. Thiers ait affaibli ses déclarations par une phrase inutile sur l'incorrigibilité des partis ; phrase dont le sens précis et l'application véritable ont été déterminés par les applaudissements de la gauche et les murmures de la majorité ?

Les partis incorrigibles sont ceux qui, au mépris de la loi, se ne sentent liés par aucun con-

trat, par aucune décision de la majorité. Ce sont ceux qui, plaçant éternellement leurs ambitions au-dessus des intérêts de la patrie, saisissent l'occasion, quand elle s'offre favorable, et ne tiennent aucun compte des droits du suffrage universel.

Les partis incorrigibles ce sont les hommes du 4 septembre qui, dans leur soif du pouvoir, substituaient Belleville à la France, les délégués des faubourgs aux représentants du pays.

Ce sont aussi leurs cadets du 18 mars qui commettaient le même crime contre l'Assemblée nationale.

National.

Nous regrettons que le président de la République, après les affirmations précises données par lui, relatives au maintien de l'ordre et à la conservation de la paix, n'ait pas, comme conséquence, abordé la question du retour à Paris, qui, mieux que tout autre preuve, affirmerait aux yeux de tous l'entière consolidation de l'ordre et de la paix.

Figaro.

Ce que la majorité était en droit de demander, c'est que M. Thiers déclarât, non-seulement qu'il voulait « vivre en bon accord », mais « GOUVERNER avec elle ». C'est logique. On s'est mal quitté. C'est fâcheux. Il y avait de meilleurs adieux à échanger. Mais on se retrouvera.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 3 avril.

Quelques journaux semblent disposés à ajouter foi au télégramme de Berlin annonçant que M. de Westphalen, premier secrétaire de l'ambassade allemande à Paris, aurait remis à M. de Rémusat une note exprimant le regret que le gouvernement français n'ait pas insisté pour que l'Assemblée votât avant son départ la convention postale. Cette nouvelle a déjà été déclarée fautive. Plus que jamais aujourd'hui, je suis en mesure de vous en maintenir l'inexactitude. Aucun membre du gouvernement, soit M. Thiers, soit M. de Rémusat, n'a reçu une communication semblable ; aucune dépêche dans ce sens n'a été envoyée de Berlin à Versailles, par M. de Gontant-Biron.

Quels eussent été, en effet, le but, la raison d'une telle démarche ? Les Allemands ne peuvent ignorer que dès que la convention a été arrêtée entre eux et notre gouvernement, celui-ci immédiatement après, en saisit la Chambre et le prévint de l'urgence de la question. La Chambre a nommé à la hâte une commission. Elle choisit dans ses bureaux les membres qui lui semblèrent avoir quelque compétence dans la matière, et ceux-là furent rares. Dès le début, les commissaires nommés qui n'avaient pas encore une opinion formée sur une question qui leur était jetée à l'improviste et qui généralement avaient des données bien indécises sur le sujet, purent en majorité hostiles au projet. C'est alors qu'il fallut vaincre ses répugnances et qu'il s'établit au sein de la commission une lutte de chaque jour où surtout M. Maurin, ancien administrateur des postes et M. Rampon, le directeur actuel, combattirent pied à pied et contradictoirement. Les onze premiers articles ont été ainsi successivement,

